



Déclaration d'impôts — revenus immobiliers — coût travaux

Par **Milla Millot**, le **25/04/2022** à **12:20**

Bonjour !

J'ai acquis un appartement que je loue et pour lequel j'ai réalisé d'importants travaux.

Je sais que je dois remplir dans ma déclaration d'impôts tous les coûts que j'ai investis à ce sujet (coût des travaux, intérêts du prêt immobilier, etc) et que ces coûts sont déduits du montant des impôts que je dois verser au final.

Ma question est la suivante : il est clair que les frais que j'ai engagés dépassent de très loin le montant de mon imposition. Est-ce que ce différentiel peut se reporter sur l'année suivante, voire sur les années suivantes, ou bien chaque année, tous les compteurs sont remis à zéro?

En vous remerciant par avance de votre éclairage,

Bien cordialement,

Milla

Par **Marck.ESP**, le **25/04/2022** à **13:31**

B onjour

Saisissez l'ensemble de vos frais et travaux déductibles, vous obtiendrez un **déficit foncier**.

Le système est bien fait, 10.700 Max viendront en déduction de votre revenu imposable pour cette année et le surplus sera déductibles de votre revenus foncier pendant 10 ans maxi.